



PREFET DE LA REGION CENTRE

LE PREFET,

Orléans, le 09 DEC. 2010

**PROJET DE PARC EOLIEN
A BRECHES ET SAINT-PATERNE-RACAN (37)**

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1. Contexte et présentation du projet

La société VSB projette l'implantation de six éoliennes sur les communes de Brèches et Saint-Paterne-Racan, hautes de 150 mètres en bout de pôle et d'une puissance unitaire de 2 MW. La production attendue des six machines devrait couvrir, selon l'étude, la consommation annuelle d'électricité d'environ 8600 foyers.

Ce projet éolien prend place au sein d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) en cours d'instruction, demandée par la communauté de communes de Racan et la commune de Brèches.

L'avis de l'autorité environnementale porte à ce stade sur la qualité de l'étude d'impact présentée dans le dossier de demande de permis de construire. Il ne préjuge pas de l'opportunité du projet.

2. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis à vis du projet. Il permet une hiérarchisation de ces enjeux. Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

De par ses caractéristiques et sa localisation, les enjeux majeurs du projet apparaissent de trois ordres :

- Enjeu 1 : biodiversité (faune, flore et milieux naturels)
- Enjeu 2 : paysages et patrimoine historique
- Enjeu 3 : bruit.

3. Qualité de l'étude d'impact

3.1. Description du projet

Le projet est décrit de façon pédagogique, en résumant ses principes, les étapes de sa conception, les composantes techniques et les modalités de construction des parcs éoliens. En revanche, l'analyse de variantes dans la conception du projet est limitée à une marge d'ajustement portant sur une seule éolienne.

3.2. Description de l'état initial

Enjeux de biodiversité

L'étude a été conduite sur plus d'une année, aux différentes périodes clés : printemps pour la flore et les milieux naturels ; juin et fin août pour les chauves-souris ; hivernage, nidification et migrations pour les oiseaux. Concernant les chauves-souris, les périodes de migration printanière (avril-mai) et automnale (septembre-octobre) n'ont pas fait l'objet de prospections. La méthode d'analyse des enjeux écologiques repose sur une hiérarchisation des secteurs potentiellement favorables pour les espèces naturelles, qui font ensuite l'objet d'inventaires plus poussés. Les résultats de ces inventaires sont restitués dans l'étude à l'aide de cartes et illustrés par des photographies. L'étude des chiroptères (chauves-souris), identifiée comme un enjeu important par l'étude, fait l'objet d'un développement dans un document spécifique.

Enjeu du paysage et du patrimoine historique

Les paysages et le patrimoine historique sont étudiés dans une aire d'étude dont le rayon varie de 10 à 15 km du projet. Ce choix est argumenté de façon détaillée, au regard des éléments structurants du territoire. Le paysage est analysé à travers des unités paysagères, dont la sensibilité à l'égard d'un projet éolien est hiérarchisée. Les éléments du patrimoine historique et culturel sont recensés de façon exhaustive, en distinguant ceux qui sont mentionnés par la littérature touristique. Tous ces éléments d'analyse sont illustrés par des cartes et des photographies, avec des légendes pertinentes.

Bruit

L'étude acoustique prend en compte six habitations proches des éoliennes, dans un rayon de moins de 1500 mètres. L'étude n'explique pas pourquoi certaines habitations, à distance égale, n'ont pas été prises en compte dans la mesure du bruit. Pour les autres, le bruit ambiant en extérieur a été mesuré et le bruit à l'intérieur des habitations a été évalué. Ces données constituent l'état initial acoustique.

3.3. Description des effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter et réduire des effets négatifs importants et, si possible, y remédier

Enjeux de biodiversité

Concernant les milieux naturels, la flore et la faune autre que les chiroptères, l'étude met bien en évidence que les faibles impacts du projet. Pour ce qui concerne les chauves-souris, les mesures avancées pour réduire les impacts potentiels sont peu détaillées et leur adéquation aux enjeux n'est pas suffisamment justifiée. En effet, si l'étude souligne l'éloignement des éoliennes à 100 mètres des principales lisières des massifs boisés les plus importants, elle ne relève pas que deux d'entre elles sont néanmoins implantées très près de bosquets. L'étude ne tient pas non plus compte des recommandations collectives d'experts qui préconisent une distance minimale de 150, voire 200 mètres, pour prévenir les impacts sur les chiroptères.

Par ailleurs, l'étude annonce un suivi de la mortalité des chauves-souris au cours des trois premières années d'exploitation des parcs éoliens et envisage d'adapter le fonctionnement des éoliennes en cas de constat d'une mortalité anormale. Cependant, l'étude n'indique ni comment les seuils de mortalité seront jugés, ni si la réduction éventuelle de la production serait acceptable pour la rentabilité économique du parc éolien. Enfin, l'argument selon lequel le balisage lumineux des éoliennes permettra de les rendre plus visibles pour les chauves-souris est surprenant, celles-ci se repérant par écho-localisation.

Enjeu du paysage et du patrimoine historique

Les effets visuels du projet sont étudiés en hiérarchisant ses degrés de visibilité sur toute l'aire d'étude. La visibilité est illustrée à l'aide de photomontages. Ceux-ci sont imprimés dans un grand format améliorant leur lisibilité. Le choix des points de vue traités par photomontages n'est pas expliqué dans l'étude. Les covisibilités potentielles avec les deux monuments historiques les plus proches du projet (châteaux des Cartes et de la Motte à Sonzay) sont analysées à l'aide de photomontages, mais certains cônes de vue sensibles ne sont pas représentés.

Bruit

Sur la base des données de bruit initiales et des caractéristiques des éoliennes, l'émergence sonore imputable au projet est analysée dans différentes conditions de vent, de nuit et de jour, pour les six habitations les plus proches (perception du bruit à l'extérieur et à l'intérieur, fenêtre ouverte). L'étude conclut que les seuils réglementaires des bruits de voisinage sont respectés, avec des éoliennes fonctionnant en mode 2. Cependant, l'étude n'explique pas en quoi consiste ce mode de fonctionnement.

4. **Conclusion :**

L'étude d'impact décrit correctement le projet, son environnement et ses effets sur celui-ci, avec des méthodes globalement appropriées et en restituant les analyses de façon compréhensible. Les enjeux du projet pour l'environnement sont hiérarchisés et les plus importants font l'objet d'investigations plus poussées.

Des faiblesses dans la prise en compte des impacts apparaissent et les engagements pris par le pétitionnaire en matière d'impact sur les chiroptères et le bruit sont trop vagues pour permettre une évolution en cours d'exploitation.

La justification de l'emplacement des machines apparaît au final peu approfondie.



Gérard MOISSELIN

**Annexe : Identification des enjeux environnementaux par l'autorité environnementale
Projet éolien à Brèches et Saint-Paterne-Racan**

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis à vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particuliers les espèces remarquables dont les espèces protégées)	E	++	Impacts potentiels sur les chiroptères
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (N2000), les zones humides	L	+	Milieux non patrimoniaux
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité Prélèvements en Z.R.E.	L	0	
Captages d'eau potable (dont captages prioritaires)		0	
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2)	E	+++	Production d'électricité à partir d'une source renouvelable et non polluante.
Sols (pollutions)	L	0	
Air (pollutions)		0	
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains, ...) et technologiques		0	
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	E	+	
Consommation des espaces naturels et agricoles	E	0	
Patrimoine architectural, historique	E	++	
Paysages	E	++	
Odeurs	L	0	
Emissions lumineuses	E	+	
Trafic routier		0	Nul sauf chantier
Sécurité et salubrité publique		0	
Santé		0	
Bruit	L	++	Seuils d'émergences réglementaires respectés

*** Etendue du territoire impacté**

E : ensemble du territoire,

L : localement,

NC : pas d'informations

**** Hiérarchisation des enjeux**

+++ : très fort,

++ fort,

+ présent mais faible,

